



**SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME -  
GRAND LITTORAL PICARD**

*Réunion du comité syndical  
du 20 avril 2007*

**Réunion du comité syndical  
du 20 avril 2007**

Le comité syndical du 20 avril 2007 s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Abbeville, sous la présidence de Monsieur Jérôme BIGNON.

**ASSISTAIENT A CETTE REUNION :**

**Membres titulaires**

**Représentants du Département de la Somme**

- Monsieur Jérôme BIGNON
- Monsieur Yves BUTEL
- Monsieur Dominique CAMUS
- Monsieur Nicolas LOTTIN
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Monsieur Gilbert MATHON

**Représentants des Communes**

- Madame Yvonne PERRUCHOT
- Madame Roselyne BOURGUELLE
- Monsieur Jean-Claude VANNICATTE
- Monsieur Christian THOMIRE
- Monsieur Michel LETOCART
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Thierry HUET
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Madame Brigitte HEDOUIN

**Membres suppléants :**

**Représentant du Département de la Somme**

- Monsieur Daniel CAPON

**Représentant des Communes**

- Madame Isabelle PETITJEAN
- Monsieur Léopold DEHEZ

**ABSENTS EXCUSES :**

**Membres Titulaires :**

**Représentants du Département de la Somme**

- Monsieur Philippe ARCILLON
- Monsieur Philippe BEAUVISAGE
- Monsieur Hubert HENNO
- Monsieur Pierre MARTIN

- Monsieur Thierry VANSEVENANT
- Monsieur Jean-Louis WADOUX

#### **Représentant des Communes**

- Monsieur Jean-Yves CAUCHOIS
- Monsieur Pierre-Yves FAUQUET
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Marcel LEJEUNE
- Monsieur Guy DELAHAYE
- Monsieur François BIZET
- Monsieur Emile HENG
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Maurice CAILLEUX

#### **Participaient également à cette réunion :**

- Monsieur Hubert FLANDRE
- Madame Michelle PAULY
- Monsieur BRIET
- Madame Cécile TREDANIEL
- Monsieur Jean-Christian CORNETTE
- Monsieur Thierry BALESDENT
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Madame Marie BOSQUILLON

### **RELEVÉ DE DECISIONS**

#### **I – MILIEUX NATURELS**

##### **1 - Convention relative à l'entretien du chemin de Blanquetaque**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention relative à l'entretien du chemin de Blanquetaque.*

#### **II - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**

##### **SYNDICAT MIXTE**

##### **2 - Ouverture d'une ligne de trésorerie - Consultation auprès des organismes bancaires**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à lancer une consultation auprès de différents organismes bancaires pour le renouvellement de la ligne de trésorerie, en vue d'obtenir les meilleures conditions.*

##### **3 - Répartition de la taxe de séjour**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la répartition des sommes proposées pour l'année 2006 et autorise son Président à effectuer les mandatements correspondants.*

##### **4 - Renouvellement de contrat à durée déterminée d'un technicien territorial**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le renouvellement de contrat de cet agent à temps complet à compter du 1er juin 2007 pour une période de trois années et autorise le Président à signer le contrat à intervenir.*

##### **PLAN VELO FRANCO BRITANNIQUE**

##### **5 - Acquisition des terrains des consorts Pancoup – Martin sis commune de Le Crotoy**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'acte de vente avec les Consorts PANCOUP-MARTIN, à verser l'indemnité d'éviction à Monsieur Paul LEROUX ainsi qu'à engager les dépenses relatives aux frais notariés.*

##### **CAP HORNU**

## **6 - Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention avec Monsieur MOITREL.*

### **LE CROTOY**

## **7 - Réfection de la Digue Jules Noiret et rechargement de la plage – Lancement du marché de maîtrise d'œuvre**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de lancer un appel d'offres avec commission siégeant en jury, conformément à l'article 74 III 4<sup>ème</sup> du Code des Marchés Publics pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre lié à des ouvrages d'infrastructures. La constitution de jury proposée est la suivante :*

### *➤ Voix délibératives*

#### *▪ membres de droit*

*- Monsieur le Président et 5 membres du comité syndical, désignés par ce dernier :  
Monsieur MATHON, Monsieur LOTTIN, Monsieur VANNICATTE, Monsieur MAQUET  
et Monsieur HAUSSOULIER*

#### *▪ personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du marché*

*- Monsieur le Président du Conseil Régional de Picardie, ou son représentant  
- Monsieur le Président du Conseil Général de la Somme, ou son représentant  
- Monsieur le Directeur de la DIREN, ou son représentant  
- Monsieur le Directeur de la DDE, ou son représentant  
- Madame le Maire de Le Crotoy ou son représentant*

#### *▪ personnes ayant une qualification professionnelle équivalente à celle exigée des candidats pour participer au concours*

*- Monsieur le responsable du pôle maritime et navigation de la Somme, ou son représentant  
- Monsieur le Directeur de l'Université du Littoral de Boulogne, ou son représentant  
- Monsieur le Président de l'Association du Littoral Picard, ou son représentant  
- Monsieur le Président du Collectif Baie de Somme, ou son représentant  
- Monsieur VERGER, Universitaire ou son représentant  
- Monsieur le Directeur de l'ASA des Bas-Champs, ou son représentant  
- Monsieur le Président du GEMEL, ou son représentant*

### *➤ VOIX CONSULTATIVES*

*- Monsieur le Releveur du syndicat mixte  
- Monsieur le représentant de la Direction Régionale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes*

### **CONFORTEMENT DES ZONES URBANISEES DU VIMEU**

## **8 - Extraction de matériaux sur le DPM – Transport et mise en œuvre – Avenant**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à passer un avenant n° 1 reprenant les prix supplémentaires A1, A2, A3, A4 et 70a modifié, sur le bordereau des prix unitaires.*

### **BELLE DUNE**

## **9 - Renouvellement de la convention de gestion du parking du Royon avec la commune de Fort-Mahon Plage**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention avec la commune de Fort-Mahon Plage.*

## **10 - Renouvellement de la convention de mise à disposition du bâtiment « Le Moulin » par le syndicat mixte au profit de l'Association de l'Ecole de Voile Et d'Initiation aux**

### **Loisirs Sportifs de Fort-Mahon Plage**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention avec l'EVEILS relative à la mise à disposition du bâtiment "le Moulin" pour une durée d'un an moyennant une redevance de 100 €.*

## **11 - Renouvellement de la convention d'utilisation et d'exploitation du « Grand Lac » au profit de l'Association de l'Ecole de Voile Et d'Initiation aux Loisirs Sportifs de Fort-Mahon Plage**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention relative à la mise à disposition du plan d'eau pour une durée d'un an moyennant le versement d'une redevance de 3 % sur le chiffre d'affaires de l'année.*

## **QUEND**

### **12 - Sollicitation de l'Entreprise Lanciot Ramuncho pour une occupation temporaire de la parcelle située devant l'immeuble « La Renaissance » cadastrée section XC n° 188**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur cette demande et autorise son Président à signer la convention à intervenir.*

### **13 - Convention de mise à disposition par le syndicat mixte au profit du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Quend/Fort-Mahon**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Quend / Fort-Mahon pour une durée d'un an moyennant un loyer de 100 €.*

### **14 - Avenant n° 1 au bail signé entre la société « Arbres et Aventures » et le syndicat mixte**

*Délibération reportée en juin.*

## **III - DESTINATION BAIE DE SOMME**

### **15 - Gestion du personnel**

#### **15/1 – Parc du Marquenterre**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un avenant au contrat de travail avec effet au 01 mai 2007.*

#### **15/2 – Parc du Marquenterre**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un avenant au contrat de travail avec effet au 01 mai 2007.*

#### **15/3 – Hôtel Restaurant du Cap Hornu**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un avenant au contrat de travail avec effet au 01 mai 2007.*

#### **15/4 – Maison de la Baie de Somme et de l'Oiseau**

*Afin de maintenir l'effectif de la Maison de la Baie de Somme et de l'Oiseau, **et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un contrat de travail à durée indéterminée avec effet au 01 juin 2007.***

#### **15/5 – Jardins de Valloires**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un avenant au contrat de travail avec effet au 01 juillet 2007.*

#### **15/6 – Jardins de Valloires**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un avenant au contrat de travail avec effet au 01 juillet 2007.*

#### **15/7 – Jardins de Valloires**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un avenant au contrat de travail avec effet au 01 juillet 2007.*

#### **15/8 – Jardins de Valloires**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un avenant au contrat de travail avec effet au 01 juillet 2007.*

#### **15/9 – Jardins de Valloires**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un avenant au contrat de travail avec effet au 01 juillet 2007.*

#### **15/10 – Destination Baie de Somme « Administration »**

*Vu le contrat de travail à durée indéterminée à 50 % en date du 01 décembre 2000 en qualité d'assistant juridique. Les fonctions de ce dernier ayant évolué par la prise en charge de l'exploitation du site de l'Aire Autoroutière de la Baie de Somme, après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur*

à modifier sa fonction ainsi que sa rémunération et à signer l'avenant au contrat de travail avec effet au 01 mai 2007.

**16 - Partenariat 2007/2008**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable sur le principe de ces partenariats et autorise le Président à signer les conventions.

**17 - Festival de Valloires**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat.

**18 – Cap Hornu – Etude de faisabilité pour l'installation d'une chaufferie bois**

Afin de permettre le lancement de cette étude et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à déposer les demandes de financement auprès des partenaires institutionnels (ADEME/Région et Conseil Général).

**19 – Assemblée Générale des Réserves Naturelles de France**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur Patrick TRIPLET, directeur scientifique de la réserve naturelle, à se rendre à Pointe-à-Pitre, à l'assemblée générale de Réserve Naturelle de France du 13 au 20 mai 2007.

## **RAPPORTS D'INFORMATION**

- **Commune de Pendé : mise en réserve de terrains par la SAFER au profit du Syndicat Mixte**
- **Communes de Quend et Rue : mise en réserve de terrains par la SAFER au profit du Syndicat Mixte**
- **Commune de Mers-les-Bains : Projet d'acquisition des parcelles cadastrées sections A n° 4 et n° 38**
- **Commune de Woignarue : Vente aux enchères publiques des parcelles section G n°s 244, 418, 616, 632 et section ZL n°12**
- **Tableau des marchés pour le mois d'avril 2007**